



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DELIBERATION N° 2025-200  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 24 septembre 2025

L'an Deux mille vingt-cinq et le vingt-quatre du mois de septembre à 18 heures 00.

Le Conseil Municipal de la Commune de Carry le Rouet, a été assemblé au lieu ordinaire des séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, conformément à l'Article 48, de la Loi du 5 avril 1984, sous la Présidence de Monsieur le Maire, René-Francis CARPENTIER.

Nombre de Membres afférents au Conseil : 29 ayant pris part à la Délibération : 24

Etaient présents à cette assemblée : tous les conseillers municipaux, exceptés Mesdames Patricia NOSAL - Sylvie ROUVERAND, et Messieurs Robert BARNAKIAN - Xavier COLONNA étaient excusés et avaient donné procuration et Monsieur Stéphane BURGIO, absent.

**MODIFICATION N°4 DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi) DE  
MARSEILLE-PROVENCE : POUR AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Vu** la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM) ;

**Vu** la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) ;

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** le Code de l'Urbanisme ;

**Vu** la délibération n°URBA-003-13560/23/CM du Conseil de la Métropole du 20 mars 2023 sollicitant de la Présidente de la Métropole l'engagement de la procédure de modification n°4 du PLUi de Marseille-Provence ;

**Vu** La délibération n° URBA-028-14339/23/CM du Conseil de la Métropole du 29 juin 2023 définissant les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation du projet de modification n°4 du PLUi de Marseille-Provence ;

**Vu** la délibération n° URBA-005-16407 du Conseil de la Métropole du 27 juin 2024 justifiant l'ouverture à l'urbanisation des zones AU à Allauch ;

**Vu** la délibération n°URBA-006-16408 du Conseil de la Métropole du 27 juin 2024 justifiant l'ouverture à l'urbanisation d'une zone AU à Gignac-la-Nerthe ;

**Vu** la délibération n°URBA-007-16409 du Conseil de la Métropole du 27 juin 2024 justifiant l'ouverture à l'urbanisation des zones AU à Marignane ;

**Vu** La délibération n°URBA-008-16410 du Conseil de la Métropole du 27 juin 2024 justifiant l'ouverture à l'urbanisation des zones AU à Roquefort-la-Bédoule ;

**Vu** La délibération n°URBA-009-16411 du Conseil de la Métropole du 27 juin 2024 justifiant l'ouverture à l'urbanisation des zones AU à Septèmes-les-Vallons ;

**Vu** la délibération n°URBA-010-16412 du Conseil de la Métropole de l'ouverture à l'urbanisation des zones AU à Marseille ;

**Vu** La délibération n°URBA-003-16081/24/CM du Conseil de la Métropole du 18 avril 2024 tirant le bilan de la concertation de la modification n°4 du PLUi de Marseille-Provence ;

**Vu** L'arrêté n°23/241/CM de la Présidente de la Métropole du 25 avril 2023 engageant la procédure de modification n°4 du PLUi de Marseille-Provence ;

**Vu** L'arrêté complémentaire n°23/491/CM de la Présidente de la Métropole n°23/491/CM du 24 novembre 2023 relatif à l'engagement de la procédure de modification n°4 du PLUi de Marseille-Provence ;

**Vu** L'arrêté n°25/016/CM de la Présidente de la Métropole du 4 février 2025 portant ouverture et organisation de l'enquête publique relative à la modification n°4 du PLUi de Marseille-Provence ;

**Vu** les avis des Personnes Publiques Associées et Consultés et le rapport et les conclusions motivées de la commission d'enquête remis le 11 décembre 2023 ;

**Considérant** que la Métropole Aix – Marseille - Provence a engagé la modification n°4 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal couvrant l'intégralité de Marseille – Provence ;

**Considérant** que l'enquête publique s'est déroulée du 12 mars 2025 au 11 avril 2025 inclus ;

**Considérant** l'avis favorable sans réserve, avec recommandations de la Commission d'enquête ;

**Considérant** que les communes sont invitées à donner leur avis sur le projet de la modification n°4 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal prêt à être approuvé ;

Conformément à l'article L.2121-21 du CGCT qui prévoit la possibilité de recourir à un vote au scrutin secret, il a été procédé au vote en faveur du vote au scrutin secret, 1 tiers des membres de l'assemblée délibérante l'ont réclamé.

Par conséquent, le vote de la présente délibération a eu lieu au scrutin secret.

Le Conseil Municipal,  
Où l'exposé de Monsieur le Maire,  
Après en avoir délibéré, conformément à la Loi,

Après dépouillement des votes au bulletin secret,  
La présente délibération a été voté à la majorité avec,

**14 bulletins** contre donner un avis favorable

**11 bulletins** pour donner un avis favorable

**1 bulletin** Abstention

**2 bulletins** Blancs

**DONNE** un avis défavorable au projet de modification n°4 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de Marseille-Provence.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux à compter de sa date de publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait en l'Hôtel de Ville de Carry le Rouet, les jours, mois, et ans que  
Pour extrait certifié conforme au Registre.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025  
Reçu en préfecture le 01/10/2025  
Publié le  
ID : 013-211300215-20250924-DEL2025200-DE

**POUR EXTRAIT CONFORME  
LE MAIRE  
René-Francis CARPENTIER**



Envoyé en préfecture le 01/10/2025

Reçu en préfecture le 01/10/2025

Publié le

ID : 013-211300215-20250924-DEL2025200-DE